



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid 19 – Refuge Solidaire Limitation de la capacité d'accueil

Gap, le 18/09/2020

Le département des Hautes-Alpes étant classé en zone de vulnérabilité modéré (orange) depuis ce mercredi et suite aux trois cas positifs à la Covid-19 identifiés au sein du Refuge solidaire de Briançon ayant conduit à suspendre jusqu'au 19 septembre l'accueil de nouveaux arrivants, un arrêté préfectoral vient à compter du 20 septembre restreindre la capacité d'accueil de cet établissement à **une jauge de 35 personnes maximum**.

Par ailleurs, l'arrêté demande aux personnes fréquentant cette structure de **respecter strictement les mesures sanitaires**.

En effet, depuis le 1^{er} cas positif le 8 septembre, des occupants, dont une personne testée positive, n'ont pas respecté la mesure d'isolement risquant une propagation éventuelle du virus.

Cette jauge maximale de 35 personnes permet, au regard de la configuration des lieux, de faire respecter une distanciation physique nécessaire pour limiter la création d'un foyer épidémique.

L'intérêt de la santé publique justifie de prendre ces mesures, afin de prévenir et de limiter les conséquences possibles sur la santé des personnes.

Toute infraction est passible de sanctions prévues par le code de la santé publique.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex